

Bénéficiaire du crédit d'impôt en faveur de la production phonographique

Objectifs : Comprendre les mécanismes généraux de la production d'un disque dans le secteur des musiques actuelles et du jazz. Identifier les obligations administratives nécessaires au développement de projets et à l'obtention du crédit d'impôt. Rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à l'éligibilité d'une demande d'agrément provisoire. Faire aboutir une demande d'agrément définitif de crédit d'impôt. Mettre en place un suivi administratif performant d'une demande de crédit d'impôt

Programme

Présentation du Crédit d'impôt Phonographique

Ma structure est-elle éligible ?

Ma production phonographique est-elle éligible ?

Formalisation de sa demande de crédit d'impôt phonographique

La demande d'agrément provisoire

Les dépenses éligibles

Le calcul du Crédit d'Impôt Phonographique

Conseils sur les outils et méthodes à mettre en place

La demande d'agrément définitif

Cas pratique : Les stagiaires sont mis en situation de produire les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de crédit d'impôt. Présentation des documents utilisés par le formateur et transmission d'un corpus de documents types

Conclusion

Questionnaire reprenant les principaux apports de la formation (20 questions)

Rappel des points clés

Intervention : Thomas Gandon (Salamah Productions)

Publics concernés : gérant(e) de Label, directeur(trice), administrateur(trice), chargé(e) de production, producteur(trice), manager(euse), gérant(e), comptable...

Pré-requis : avoir des bases de comptabilité et d'administration de projet culturel lié au secteur musical.

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel ou distanciel, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier

Modalités d'évaluation : quizz et mise en situation

Étude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Effectif : maximum de 10 stagiaires

Durée : 1 jour (8 heures)

Tarif : 320 € net (pas de tva sur les formations)

Délais d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement

Fréquence : environ trois fois par an

Financement : voir notre page dédiée : <https://www.irma.asso.fr/Dispositif-et-financement-de-la>

Public en situation de handicap : nous contacter

Date de dernière mise à jour de cette page : 05/01/2021